

Prévention

PREV

Prévention des Risques Professionnels

Objectifs

Législation :
Art. R4121 CT

- Sensibiliser le personnel aux risques professionnels.
- Faire d'eux des acteurs internes de la prévention afin de les impliquer dans une démarche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail.

Contenu

Exercices pratiques

- Notions de danger et risque.
- Les accidents de travail et maladies professionnelles.
- Les enjeux de la prévention.
- La réglementation.
- Les principes généraux de prévention.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Le document unique d'évaluation des risques.
- Les principaux risques dans le milieu du travail.



Jeux pédagogiques et débats sur le vécu des stagiaires.

Public

Effectif :
4 à 12 personnes

Tout le personnel de l'établissement.

Formation

Durée :
½ journée [4 heures]

Animateur : Ingénieur Santé-Sécurité au Travail.

Validation : Attestation de formation.

Recyclage : Recommandé périodiquement.